



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL
DE PRANGINS

Préavis No 60/92

Concerne : Demande d'un crédit de Fr. 94'000.-- pour la construction d'un collecteur de dérivation au lieu-dit "Les Ecornillières", sur la parcelle No 597, folio 63, propriété de M. Fritz LIECHTI, ainsi que la création d'une chambre de trop plein (débordement) à la plage de Promenthoux.

Municipal responsable : Monsieur Hans-Rudolf KAPPELER

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

PREAMBULE

Suite aux fortes pluies de ces deux derniers hivers, on a pu constater que le ruisseau récoltant les eaux claires des quartiers situés au nord-est de la voie de chemin de fer (Pelard, Bénex-Dessus-Nord) était surchargé et débordait au niveau des constructions sises en amont de la plage de Promenthoux. Ces débordements ont causé des dégâts importants aux propriétés de Messieurs LOSEY et SCHEUFELE. Pour remédier à ces problèmes, le Bureau d'ingénieurs Daniel BELOTTI, à Rolle, mandaté par la Municipalité à cet effet, a prévu l'aménagement d'un bassin de dérivation et la création d'une chambre de trop plein conformément aux directives du Service cantonal des eaux et de la protection de l'environnement.

CONSTRUCTION

- 1 Bassin de dérivation.
- 1 Collecteur d'un diamètre de 45 cm en tuyaux ciment d'une longueur de 200 m pour relier le déversoir au collecteur existant d'un diamètre de 45 cm bordant la route de la Côte Rôtie.
- 1 Chambre de trop plein au bord du lac (déjà réalisée).

COÛT (Sur la base des soumissions rentrées)

- Installation de chantier	Fr. 1'500.--
- Fouilles, terrassements	Fr. 19'500.--
- Canalisations	Fr. 26'500.--
- Superstructure	Fr. 4'500.--
- Travaux en régie	Fr. 7'500.--
- Ouvrage de dérivation	Fr. 1'500.--
- Construction trop plein	Fr. 12'500.--
- Honoraires	Fr. 16'000.--
- Divers et imprévus	Fr. 4'500.--

Coût total Fr. 94'000.--

=====

CONCLUSIONS

L'Exécutif soumet à votre approbation la demande d'un crédit de Fr. 94'000.-- pour réaliser les travaux mentionnés ci-dessus

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

vu le préavis municipal No 60/92 concernant la création d'un bassin de dérivation, d'un collecteur d'un diamètre de 45 cm et d'une chambre de trop plein,
lu le rapport de la Commission chargée de rapporter sur cet objet,
attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1 / d'adopter le préavis municipal No 60/92 concernant la demande d'un crédit de Fr. 94'000.-- pour la réalisation des travaux précités,
- 2 / d'accorder un crédit de Fr. 94'000.-- pour exécuter ces travaux,
- 3 / de porter au budget de fonctionnement durant 30 ans la somme de Fr. 3'135.-- par année au titre d'amortissement de l'ouvrage,
- 4 / de porter au budget de fonctionnement annuel la somme de Fr. 2'000.-- au titre d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 10 août 1992 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le vice-président

La secrétaire adj.

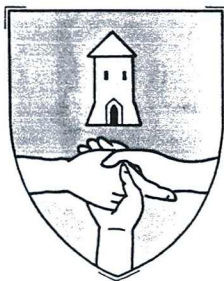
H.-R. Kappeler

M. Pichon



Annexe : 1 plan de situation.

PRANGINS



CANTON DE VAUD
DISTRICT DE NYON

PLAN DE SITUATION

REFECTION DU COLLECTEUR DE PROMENTHOUX
ET CONSTRUCTION D'UNE CHAMBRE

1:500

Rolle, le 5 mars 1992

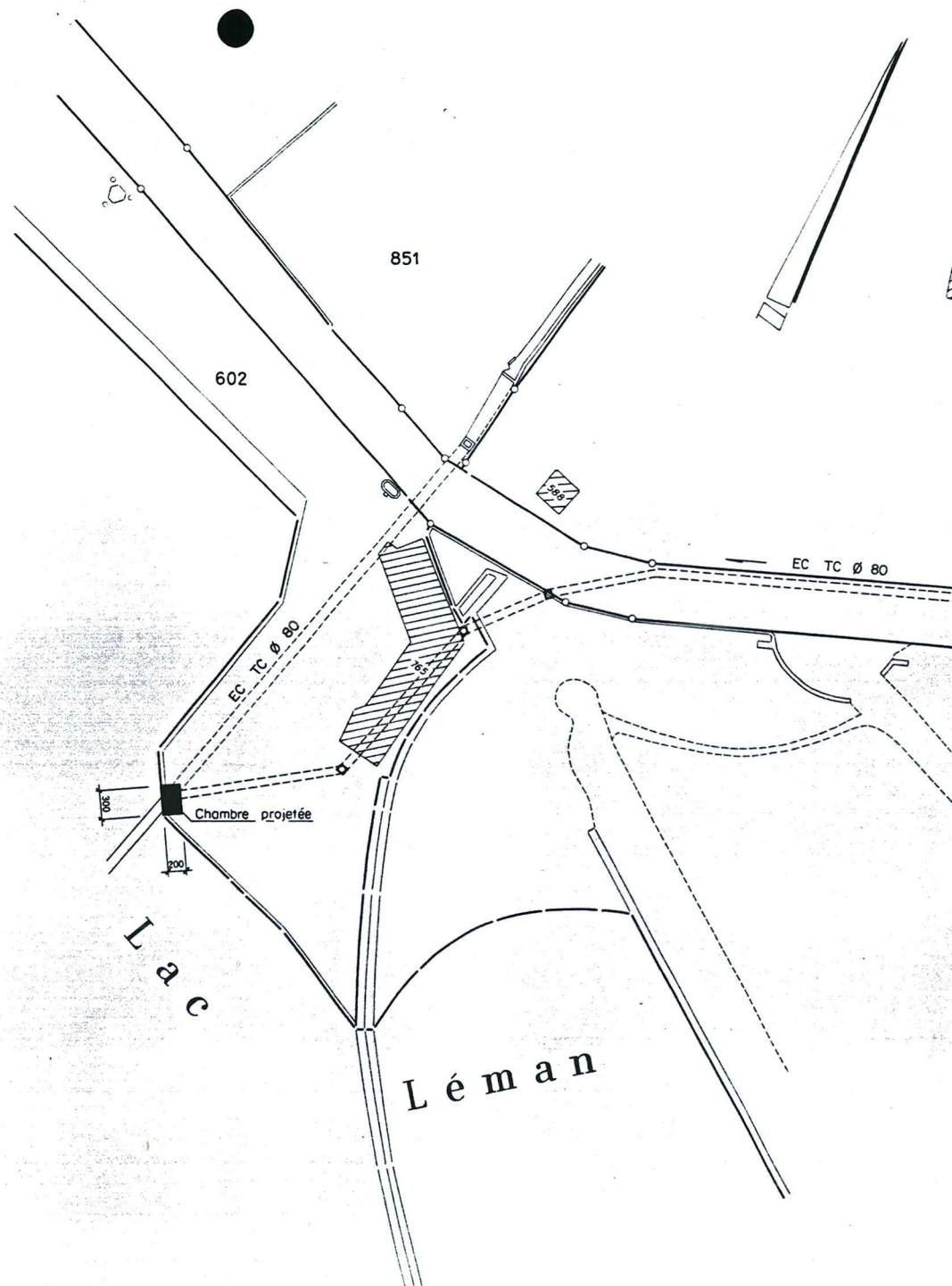
Daniel Belotti

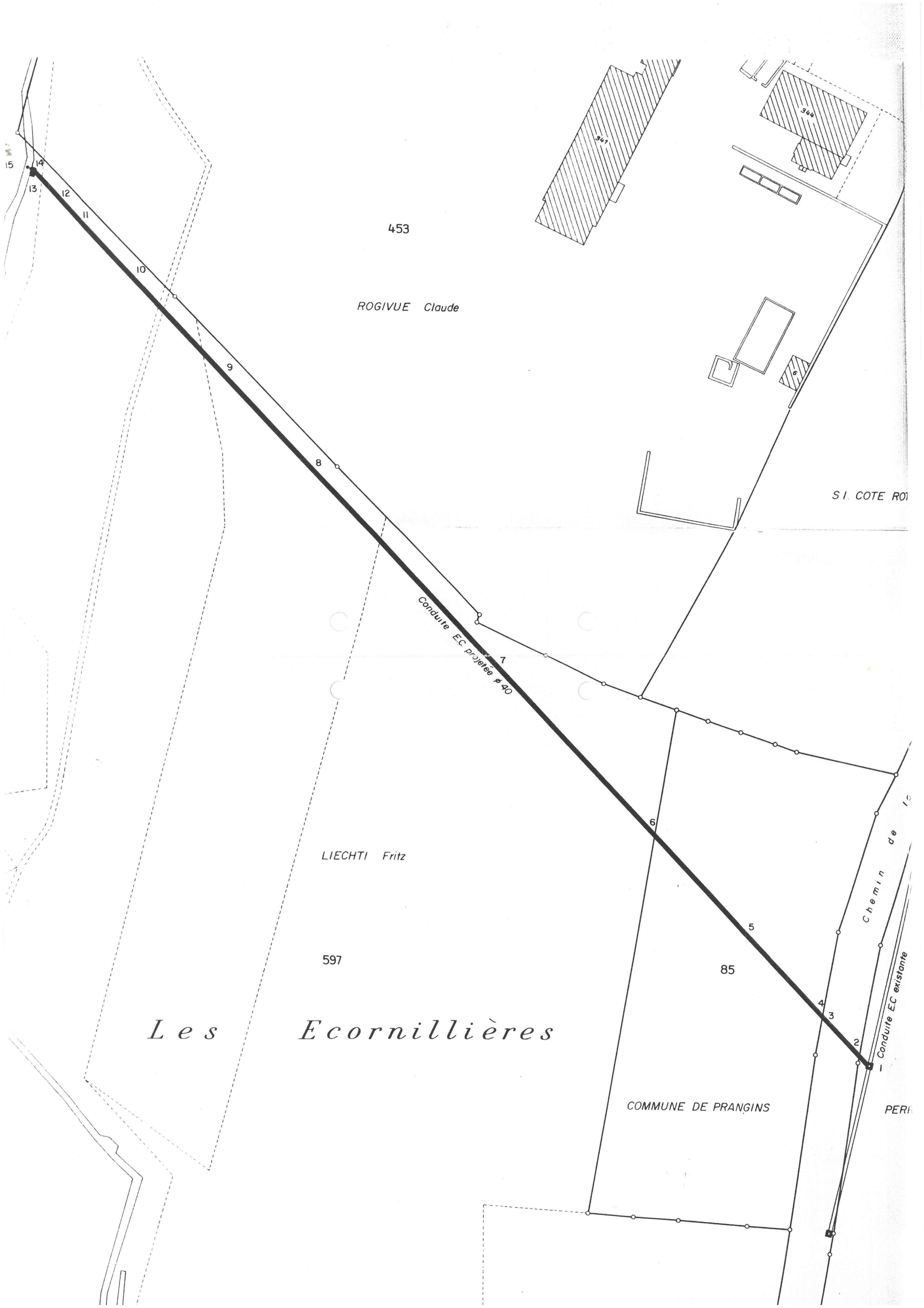
BUREAU D'ÉTUDES INGÉNIEUR DU GÉNIE RURAL EPFL GÉOMÈTRE OFFICIEL

GRAND-RUE 11

TEL. 021 825 11 26 / FAX. 021 825 47 10

1180 ROLLE





453

ROGIVUE Claude

S.I. COTE RO...

Conduite EC projetée ø 40

LIECHTI Fritz

597

85

Les Ecornillières

COMMUNE DE PRANGINS

Chemin de l'...

Conduite EC existante

PERI...